



la conservation et ils se réunissent tous les quatre ans, lors des Congrès mondiaux de la nature pour fixer les priorités et établir le programme de travail de l'Union. C'est la ville de Marseille qui a accueilli le dernier Congrès mondial en septembre 2021 et le prochain Congrès mondial se tiendra à Abu Dhabi, Émirats arabes unis, du jeudi 9 au mercredi 15 octobre 2025.

Les positionnements scientifiques et politiques de l'UICN sont également renforcés par un réseau de 6 000 experts qui se répartissent en 7 commissions : Commission de l'éducation et de la communication (CEC), Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES), Commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE), Commission sur la gestion des écosystèmes (CGE), Commission pour la sauvegarde des espèces (CSE), Commission mondiale des aires protégées (CMAP) et enfin, Commission de l'UICN sur la crise climatique (CCC).

Les programmes de l'UICN sont mis en œuvre par son Secrétariat qui emploie un millier de personnes à plein temps dans plus de 50 pays. Le Secrétariat, dont le siège est situé en Suisse, à Gland, est dirigé par une Directrice Générale, Dr Grethel Aguilar, mais a une structure décentralisée, avec des bureaux régionaux, hors-siège, nationaux et des projets établis dans le monde entier.

L'accord-cadre France-UICN rassemble aujourd'hui cinq partenaires institutionnels français, à savoir :

- Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)
- Le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT)
- Le Ministère des Outre-Mer (MOM)
- Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA)
- L'Agence Française de Développement (AFD).

Si le MEAE est le représentant officiel de la France en tant que membre de l'UICN, l'AFD est quant à elle techniquement considérée comme un partenaire cadre dans la mesure où sa contribution financière sur fonds délégués du MEAE couvre en partie un appui institutionnel non fléché au Secrétariat de l'UICN.

Le MEAE, le MTECT, le MOM et le MASA sont également des partenaires techniques stratégiques dont les contributions couvrent à la fois des appuis projets fléchés et la mise à disposition d'experts détachés.

En raison de la nature unique et de la complexité du partenariat avec la France, une structure de gouvernance spécifique a été mise en place. Cette gouvernance est assurée par un comité de suivi / comité de pilotage annuel rassemblant les points focaux de chaque institution partenaire et présidé par l'Ambassadeur de France pour l'environnement.

Outre les experts d'assistance technique, le personnel de l'UICN participe activement aux réunions du comité de suivi / comité de pilotage avec tous les partenaires français. Le Comité national français de l'UICN est également invité à participer, ainsi que le Secrétariat du FFEM et l'Office Français pour la Biodiversité.

À la suite d'une évaluation externe indépendante de l'accord-cadre 2017-2020 réalisée en 2021 qui a recommandé la poursuite du partenariat, l'accord-cadre France-UICN 2021-2024 a été signé en mai 2022.

Soutenu par un budget de 11,140 millions d'euros, il combine appui institutionnel, financement de projets et détachement d'experts techniques. Il couvre à la fois des outils d'influence globale de l'UI°

circularité et SfN ainsi que sur l'amélioration de la qualité de la gestion et de la gouvernance des aires marines protégées, démontrant les liens existants à différents niveaux. Ce programme est en phase avec l'objectif général du Programme Océan 2024 de l'UICN et ses objectifs ciblés pour s'assurer que la prise de décision et les actions promouvant l'économie bleue reconnaissent l'utilisation durable des ressources océaniques. En outre, la France est particulièrement concernée par la conservation des aires marines protégées en raison de sa responsabilité mondiale en matière de conservation des écosystèmes marins du fait de l

Afin de disposer d'une connaissance précise et détaillée, de son évolution et de son contexte, il est attendu du consultant qu'il :

- consulte toutes les informations et tous les documents relatifs à l'accord-cadre 2021-2024 et à la compréhension de son contexte. Les documents à consulter sont listés en annexe 1 ;
- conduise des entretiens avec les personnes impliquées ou ayant été impliquées dans la conception, la gestion et le suivi de l'accord-cadre 2021-2024 et la mise en œuvre des activités et plus largement dans le dialogue politique entre la France et l'UICN (20 à 25 personnes voir annexe 2) ;
- établisse un récit précis de l'accord-cadre qui devra notamment retracer l'historique de cette cinquième phase afin d'en restituer le déroulement, sa logique d'orientation stratégique, son niveau d'exécution et de production (en termes de résultats et de livrables) et les effets des réalisations ;
- approfondisse le cadre de l'évaluation sur la base des termes de référence, des documents collectés et de la logique d'intervention reconstruite.

A partir de ce travail méthodologique le consultant proposera un document synthétique de cadrage de l'évaluation (qui ne devra pas faire plus de 10 pages) après le démarrage de ses travaux. Cette note précisera l'approche méthodologique d'évaluation, y compris les principales questions qui serviront à focaliser le travail d'évaluation sur un nombre restreint de points clés afin de permettre une collecte d'information plus ciblée au cours de la phase de consultation, une analyse plus fine et un rapport plus utile. Cette note de cadrage inclura également une version révisée de la matrice d'évaluation proposée dans l'offre technique. La liste de questions d'évaluation ci-dessous est indicative et pourra être complétée par d'autres questions.

La note de cadrage fera l'objet d'un échange entre le consultant, l'UICN et l'AFD.

A partir des constats et des informations disponibles, le consultant devra dans un second temps répondre aux questions évaluatives suivantes :

En particulier, et sur la base de ces questions, le consultant devra évaluer la performance de l'accord-cadre 2021-2024 à partir des critères suivants : pertinence, efficacité, efficacité, impact et viabilité. La valeur ajoutée du Partenariat France-UICN fera également l'objet d'un examen spécifique.

•

Le consultant examinera la correspondance et la cohérence du Partenariat France-UICN 2021-2024 avec :

- Les stratégies et programmes d'intervention des partenaires français et de l'UICN ;
- Les besoins et attentes des partenaires de l'accord-cadre.

Cette analyse sera complétée par une appréciation de la cohérence interne du Partenariat (concordance des divers moyens et instruments mobilisés pour concourir à la réalisation des objectifs).

•

Le consultant appréciera en premier lieu le taux de réalisation de l'accord-cadre (comparaison entre les réalisations attendues et les réalisations effectives). Le consultant appréciera ensuite le degré d'atteinte des objectifs du Partenariat France-UICN 2021-2024.

Le consultant procédera, pour ces deux appréciations, à une analyse des écarts constatés et tentera une analyse de la contribution du Partenariat aux programmes/priorités des partenaires.

•

L'efficacité étudie la relation entre les moyens mis en œuvre et leurs coûts, d'une part, et les résultats obtenus d'autre part. L'évaluation conduite par le consultant doit permettre :

- d'apprécier si les ressources humaines, y compris à travers l'assistance technique, et financières -

-

Le rapport définitif, intégrant ces observations, devra être disponible dans les 15 jours suivant la réception des commentaires. Si ces observations expriment des différences d'appréciation non partagées par les consultants, celles-ci peuvent être annexées au rapport définitif et commentées par les consultants.

Le rapport définitif sera accepté par les six partenaires et publié sur le site internet de l'UICN.

Le budget total prévu pour la réalisation de l'évaluation, y compris les frais de mission, est de 50.000 euros.

La prestation débutera après la signature du contrat entre le consultant et l'UICN. La date de démarrage est prévue pour le 3 juin 2024

- Annexe 1 Liste indicative des documents à consulter
- Annexe 2 Liste indicative des personnes à rencontrer
- Annexe 3 Plan type du rapport d'évaluation

Marc Sitter et Jean-Baptiste d Isodoro (MEAE)
Lionel Launois et Jean Vermot (MTECT-DEB)
Julie Hammert-Monart (MTECT-DAEI)
Gilles Kleitz, Aurélien Guingand et Christophe Ducastel (AFD)
Lucas Blanchard-Sultan (MASA)
Marianna Monneau et Zéna Fadul (MIOM)

Laure Denos (Interaction sciences-politiques et intégration sectorielle de la biodiversité)
Antonin Vergez (Evaluation du Capital Naturel)
Ludovic Larbodière (Agroécologie et restauration des terres dégradées)
Charles Karangwa (chargé du hub « Solutions fondées pour la nature »)
Charles Bonhomme (Coordination du Partenariat France UICN jusqu'au août)
Célia Le Ravallec (Coordination du Partenariat France UICN depuis le 15 novembre 2023).

Aurélie Spadone & Clément Chazot (Oceans Team)
Cécile Fattebert (Equipe Protected and Conserved Areas Team)
Valérie D Hoedt Meyer (Chef de l'équipe Knowledge Management and Library)
Tim Badman / Paul Ngafack (Equipe Heritage, Culture and Youth)

Lucy Deram-Rollason (Directrice Global Strategic Partnerships)

Le rapport d'évaluation ne devra pas excéder pages hors annexes dans une police de caractère . Les informations détaillées sur le contexte, l'accord cadre ou les aspects généraux de la méthodologie et de l'analyse doivent être répertoriées en annexe.

La page de couverture du rapport comprendra le préambule suivant :

L'objet de l'évaluation du projet est de formuler une opinion motivée sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'impact et la viabilité du projet financé au regard du contexte, de la politique et des procédures d'intervention du groupe AFD. L'évaluateur a examiné les réalisations de l'accord cadre -2024 en fonction des objectifs qui étaient fixés. Il a, par ailleurs, procédé à l'examen du processus d'exécution et de fonctionnement de l'accord cadre dans ses différentes phases de mise en œuvre et de suivi.

Cette évaluation est financée par l'Agence Française de Développement. Les observations, appréciations et recommandations exprimées dans ce rapport le sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs. »

Le rapport peut s'articuler autour du plan indicatif suivant :

- 1) un
- 2) un glossaire et une liste des acronymes
- 3)